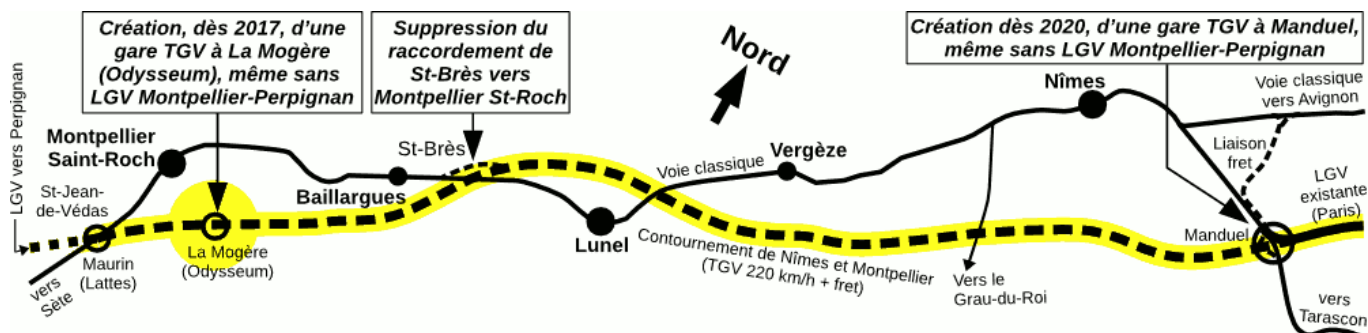


Recours contentieux contre la 2^e gare TGV de Montpellier

Communiqué du Collectif anti-gare Mogère

GareTGV.free.fr

Montpellier, le 28 février 2015



Un recours en annulation a été déposé au Tribunal administratif de Montpellier, le 26 février 2015, contre la [déclaration de projet de la gare de la Mogère](#) (Montpellier-Odysséum TGV), signée le 31 décembre 2014 par le président de Réseau Ferré de France (RFF), à la veille de sa transformation en « SNCF Réseau ». Ce recours est assorti d'un référé demandant la suspension de la décision dans l'attente du jugement sur le fond.

Ce contentieux ne vise pas le Contournement ferroviaire de Nîmes et Montpellier (CNM), ligne mixte TGV-fret, déclarée d'utilité publique (DUP) en 2005 et actuellement en construction pour une ouverture prévue en 2017. Il ne vise que la gare de Montpellier La Mogère, ajoutée au projet dans la convention de financement signée le 2012.

Ce recours est la transcription juridique des critiques unanimement exprimées contre ce projet :

- gare inutile : le raccordement de Saint-Brès, prévu dans la DUP de 2005 et abandonné sans justification, permettrait aux TGV, même les plus directs, de desservir Montpellier-centre, qui vient d'être agrandie et modernisée à grands frais (inauguration en décembre 2014) ;
- absurdité technique : cette gare ne permettrait aucune correspondance ferroviaire ; si une nouvelle gare était nécessaire, l'emplacement ne serait de toute façon pas le bon ;
- la « concertation » n'a pas permis au public de participer à la prise de décision, et les contre-propositions ont été abusivement ignorées ;
- l'étude d'impact, bâclée, ignore notamment les risques d'inondation au sud de Montpellier (la gare est située sur la zone d'expansion d'un ruisseau, le Nègue-Cats, qui a sévèrement débordé lors des inondations du 29 septembre 2014 au sud de Montpellier) ;
- l'évaluation socio-économique, biaisée, ne vise qu'à valider un projet décidé à l'avance ;
- la gare de la Mogère sera une gare fantôme pendant au moins 3 ans, dans l'attente de l'autre nouvelle gare prévue à Nîmes-Manduel ; or celle-ci est susceptible d'être encore retardée de deux ans ([annonce du ministre Alain Vidalies](#) à l'Assemblée nationale le 18 février 2015), voire bien plus car l'opération immobilière associée suscite d'importantes disputes ;
- ce projet a été imposé par les collectivités locales (Région Languedoc-Roussillon et Agglomération de Montpellier), en contrepartie du cofinancement du CNM par la Région, dans le seul but de promouvoir une grande opération immobilière (zone de bureaux « Oz »).

Il est à noter que ce projet est assurément mal engagé, et qu'il comporte d'autres risques juridiques, notamment :

- son financement par un partenariat public-privé (PPP), signé le 4 février en SNCF Réseau (ex-RFF) et le promoteur ICADE, et approuvé par le décret n° 2015-154 du 11 février 2015. Or la jurisprudence récente analyse de façon très restrictive les conditions dans lesquelles il est possible d'avoir, par dérogation, recours à un PPP (affaires « Biarritz-Océan » et « Cité administrative de Bordeaux »). Le PPP est un procédé de financement dont la Cour des Comptes a encore rappelé les abus et ses conséquences sur les finances publiques ;
- l'étude « loi sur l'eau » à venir, tant les risques d'inondation sont réels au sud de Montpellier, et tant il est absurde de généraliser l'urbanisation en zones inondables.

Pour le Collectif anti-gare Mogère
Michel JULIER
contact : 06.83.83.37.40

Quelques photos des inondations du 29 septembre 2014 au sud de Montpellier, provoquées en aval du ruisseau Nègue-Cats qui passe sous l'emplacement prévu pour la gare de la Mogère :



Mauguio, zone de Fréjorgues
Guillaume De Turckheim, publié par Midi-Libre



Pérols, zone commerciale Le Fenouillet
Mickael Cayetano, publié par Midi-Libre



Galerie inondée à l'hypermarché Auchan de Pérols
Mathieu Pereira, 20 Minutes



Naufragés hébergés à la salle Aréna de Pérols
Émilien Jubineau, France 3 Languedoc-Roussillon